

1. Identification du produit et de la Société

Nom du produit : DENEPOX 40 COMPOSANT B

Application : durcisseur pour la résine époxydique Denepox 40 composant A

Fabricant : De Neef Construction Chemicals NV/SA, Industriepark 8,
2220 Heist-op-den-Berg, Belgique

Téléphone : + 32 15 24 93 60

Fax : + 32 15 24 80 72

2. Composition / information sur les composants

| composants dangereux | Numéro CAS | conc. (% w/w) | Classification de risques | Phrases-R |
|----------------------|------------|---------------|---------------------------|-----------------------|
| isophorondiamine | 2855-13-2 | < 25 % | C | R21/22 R34 R43 R52/53 |
| alcool benzylique | 100-51-6 | < 10 % | Xn | R20/22 |
| phénol | 108-95-2 | < 5 % | T | R24/25 R34 |

3. Identification des dangers

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Provoque des brûlures

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

Conseil général : sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et éclaboussé.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau courante et au savon. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et boire abondamment. Consulter un médecin.

Inhalation : donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter en position latérale stable.

5. Mesures de lutte contre l' incendie

Moyens d' extinction : Dioxyde de carbone, poudres sèches, halon, mousse ou eau pulvérisée.

Produits d'extinction déconseillés : jet d'eau à grand débit.

Produits de combustion dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes d'azote, ammoniac.

Instructions pour combattre l' incendie : Dans un incendie soutenu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles : éviter contact et porter des vêtements appropriés.

Précautions pour la protection de l'environnement : Prévenir l' entrée dans le sol, les nappes aquifères, les cours d' eau et les égouts.

Procédé de nettoyage : Absorber avec des matériaux inertes et enlever pour destruction dans des fûts bien étiquetés. S' en débarrasser comme de déchets dangereux conformément aux réglementations locales et de l' état. Voir les considérations relatives à l'élimination dans point 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Ne vaporiser jamais le produit. Jamais manger, boire ou fumer pendant le maniement. Pourvoir une bonne ventilation.

Stockage : Stocker dans les fûts originaux, secs et fermés.

8. Contrôle de l' exposition / Protection individuelle

Protection de respiration : Pourvoir une bonne ventilation.

Protection personnelle : Porter des vêtements à longues manches, des pantalons longs, des gants (Néoprène ou PVC) et des lunettes de sécurité.

Protection de peau : Porter une combinaison de coton ou coton / synthétique. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réemploi. Laver la peau à l' eau courante et au savon.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--------------------------|--------------------|
| Aspect : | liquide jaune-brun |
| odeur : | aminée |
| pH : | alcalin |
| Point d' ébullition : | > 200 ° C |
| Point d' éclair | > 130 °C |
| Pression de vapeur : | < 0,3 mbar à 20 °C |
| densité : | 0,92 - 0,96 kg/l |
| Solubilité dans l' eau : | insoluble |

10. Stabilité et Réactivité

Stabilité : Stable dans des conditions de stockage normales.

Matériaux incompatibles : Oxydants et acides.

Produits de décomposition dangereux : Aucun dans des conditions normales.

11. Informations toxicologiques

isophorondiamine LD 50 (orale) : 1030 mg/kg rat
LD 50 (dermique) : 1840 mg/kg lapin

phénol LD 50 (orale) : 414 mg/kg rat
LD 50 (dermique) : 670 mg/kg rat
LC 50 4 h inhalation : 316 mg/l rat

Moyens d'exposition : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

Effets possibles sur la santé :
effet corrosif sur la peau et les muqueuses

les yeux : effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Sensibilisation : sensibilisation possible par contact avec la peau.

Ingestion : l'ingestion du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12. Informations écologiques

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Eviter la contamination du sol et de l'eau de surface. La législation locale concernant l'élimination des déchets sera consultée. Les containers doivent être en accord avec les législations locales.

14. Informations relatives au transport

| | | |
|--------------------------------------|---------------|--------------------------------------|
| ADR/RID | classe | 8, 53, groupe d'emballage II |
| | indice Kemler | 80 |
| | No ONU | 2735 polyamines, corrosifs, liquides |
| transport maritime IMDG | classe | 8 polyamines, liquides, corrosifs |
| | page | 8103 |
| | No ONU | 2735, groupe d'emballage II |
| | No EMS | 8-05 |
| | MFAG | 320 |
| transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR | classe | 8 polyamines, liquides, corrosifs |
| | No ONU | 2735 groupe d'emballage II |

15. Informations réglementaires

Selon la directive 93/112/EU :

Symbole de danger C Corrosif

phrases –R R21/22 nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34 provoque des brûlures
R43 peut entraîner une sensibilisation en contact avec la
peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des
effets néfastes à long terme dans l'environnement
aquatique.

phrases-S S26 En cas de contact avec les yeux, rincer
abondamment à l'eau et consulter un médecin
S3637/39 porter un vêtement de protection approprié, des
gants et un appareil de protection des yeux / du
visage
S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédia-
tement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S60 éliminer le produit et son récipient comme un déchet
dangereux.

16. Autres informations

Ne pas utiliser sans formation

Cette fiche est conforme au nouveau format ANSI et à la Directive Européenne 91/155/CEE.

Les renseignements fournis sont le résultat d'études et d'expérience. Ils sont donnés en bonne foi, mais ne peuvent, en aucun cas, être considérés comme une garantie de notre part, ni nous attribuer la responsabilité, même en cas de préjudice aux droits de tiers.